Près de 55% des étrangers âgés de 26 à 35 ans signataires d'un contrat d'intégration n'ont jamais exercé d'activité professionnelle dans leur pays d'origine.

17/05/2021 à 12h16



La nouvelle liste des emplois ouverts aux étrangers non ressortissants des Etats membres de l'Union européenne est parue. Depuis deux ans, l'Etat fait de l'intégration professionnelle l'un des piliers du contrat d'intégration républicaine…

L'hôtellerie, la santé et le BTP risquent de manquer de bras lors de la reprise , ont fait savoir les entreprises du secteur ces dernières semaines. Recruteront-elles de la main-d'oeuvre étrangère ? De nouvelles dispositions dans ce sens sont en oeuvre depuis le mois dernier.

L'administration vient de réactualiser la liste des emplois ouverts aux étrangers non ressortissants des Etats membres de l'Union européenne….

Depuis 2019, l’intégration professionnelle est l’un des trois piliers du CIR, ce contrat d’intégration républicaine passé entre l’Etat et les étrangers qui souhaitent s’installer en France.

Dans cette optique, la DGEF mène actuellement un important chantier sur la reconnaissance des compétences professionnelles des étrangers, sachant que plus de 45 % des signataires du CIR, âgés de 26 ans à 35 ans, ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d’origine….

Les Echos